Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260827-2026_08_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2026-08-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 27 AOÛT 2026
Date de convocation : 20 août 2026
En exercice : 29 ; présents et représentés : 25

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALLARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, Mme Brigitte BARBIER, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Christèle BATTAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Marine CUMINET, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, Mme Nadine LUCAS, Mme Nathalie PUY.

Excusés : M. Matthieu JOUVENCE (pouvoir à M. LAMBERT), M. Thibaud de ROHAN CHABOT, Mme Caroline OLLIVIER (pouvoir à Mme JUHEL), M. Thierry LECOCQ, Mme Delphine LEMOINE (pouvoir à Mme LUCAS), Mme Sophie MONTAUFRAY, M. Cyrille BOUTET (pouvoir à Mme MONTAUFRAY, elle-même absente).

Secrétaire de séance : M. Raymond HALAIS

Convention SDE 35 portant réalisation d'une opération d'effacement de réseaux Rue de la Paix & Boulevard des Etats-Unis d'Europe

La Commune a sollicité le Syndical Départemental de l'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) pour la réalisation d'un enfouissement de réseaux Rue de la Paix & Boulevard des Etats-Unis d'Europe.

Réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SDE 35, cette opération consiste à l'enfouissement coordonné du réseau d'électricité avec des réseaux d'éclairage et/ou de télécommunications.

Suite à la réalisation de l'étude, le SDE 35 a transmis à la Commune de Val-Couesnon le projet de convention, joint en annexe à la présente convocation. Vous trouverez ci-après les modalités financières liées à ce projet :

Travaux sur le réseau électrique

Détail des modalités financières	
BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	146 864.86 €
TAUX SDE	65.00 %
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	95 462.16 €
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	51 402.70 €
T.V.A	0.00 €
MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	**51 402.70 €**

Travaux sur le réseau d'éclairage public

Détail des modalités financières	
BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	46 060.66 €
TAUX SDE	50.00 %
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU SDE35	23 030.33 €
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	23 030.33 €
T.V.A	0.00 €
MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	**23 030.33 €**

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260827-2026_08_03-DE

Travaux sur les infrastructures de télécommunications

Détail des modalités financières	
BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	19 552.07 €
MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE H.T.	19 552.07 €
T.V.A	3 910.41 €
MONTANT TOTAL ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	**23 462.49 €**

Pour mémoire, outre les travaux d'effacement de réseaux, le SDE 35 effectuera également des travaux de renforcement du réseau de distribution public d'électricité réalisés et financés par le SDE 35 :

Détail des modalités financières	
MONTANT ESTIME DES TRAVAUX HT	45 966.62 €
T.V.A	9 193.32 €
MONTANT ESTIME DES TRAVAUX TTC, FINANCES PAR LE SDE35	**55 159.95 €**

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Budget de la commune,

OUÏ l'exposé de M. RAPINEL,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal,

à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la convention avec le SDE 35 avec une participation financière de la Commune estimée à 51 402,70 € pour les travaux sur le réseau électrique, 23 030,33 € pour les travaux sur le réseau d'éclairage public, 23 462,49 € pour les travaux sur les infrastructures de télécommunications, soit une participation financière totale estimée à 97 895,52 €.

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'aide du label CPRB sur le reste à charge de la Commune.

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 28 août 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE